



AVIS EMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2011

concernant

**l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment
à l'Accord entre l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise
et le Gouvernement de l'Etat de Qatar concernant l'encouragement et la protection
des investissements, fait à Doha le 6 novembre 2007**

**AVANT-PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A
L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOUR-
GEOISE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ETAT DE QATAR
CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION DES
INVESTISSEMENTS, FAIT À DOHA LE 6 NOVEMBRE 2007**

**Avis du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.
20 octobre 2011**

Saisine

Le 6 octobre 2011, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a été saisi par le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Finances d'une demande d'avis concernant l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord entre l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise et le Gouvernement de l'Etat de Qatar concernant l'encouragement et la protection des investissements, fait à Doha le 6 novembre 2007.

Après examen, le Conseil économique et social émet l'avis suivant.

Avis

Le Conseil prend acte que cet accord bilatéral offre des garanties supplémentaires aux investissements bruxellois à l'étranger, en l'espèce l'Etat du Qatar, vu la primauté du droit international sur le droit interne d'un état.

Le Conseil souscrit au contenu de cet accord qui comporte notamment la clause de la nation la plus favorisée, ainsi qu'un devoir d'indemnisation en cas de mesures privatives de propriété, le libre transfert de revenus et des clauses sociales et environnementales.

Sachant que l'encouragement, l'orientation et le soutien aux entreprises bruxelloises sont des tâches incombant à l'Administration régionale, **le Conseil** estime que cette convention d'investissement offre un cadre juridique adéquat.

Le Conseil n'ayant pas de remarques particulières à formuler au sujet de cet avant-projet d'ordonnance, il formule un avis favorable.

*
* *